

DOSSIER DE CANDIDATURE - APPEL A PROJETS BACKSAFE

1. Coordonnées du promoteur du projet

Nom de l'ASBL et n° d'identification :

Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ASBL/Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en assuétudes (réseau agréé et subventionné par la Région wallonne)/Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif (PFPL/RéLiA/Risquer Moins Liège)

N° d'entreprise : 448470293

Adresse du siège social: Quai des Ardennes, 24

CP : 4020 Localité : Liège

Téléphone : 04/3444386 Fax : /

Courriel : info@pfpl.be

Responsable du dossier pour l'association :

Nom-Prénom : GUSTIN Frédéric

Fonction : Coordinateur du Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes –
Coordinateur du Réseau Risquer Moins Liège

Adresse : Quai des Ardennes, 24

CP : 4020 Localité : Liège

Téléphone : 04 344 43 86 GSM : 0496 51 34 93

Courriel : reliazone5@gmail.com

Le dossier comprend:

1. Un bref historique de l'asbl et les pièces probantes des activités menées les 2 dernières années (rapport d'activités).
2. Les comptes des deux années qui précèdent celle de la demande de subvention et le budget prévisionnel pour l'année en cours.
3. Une copie des statuts de l'asbl.

2. Présentation du projet de l'association

2.1. Objectifs poursuivis par l'asbl pour la mise en oeuvre du projet:

Le Réseau Risquer Moins Liège, réseau de réduction des risques en milieu festif regroupe les partenaires suivants :

- ❑ **Alfa**, Service de Santé Mentale spécialisé dans le traitement, la prévention et la réduction des risques (Antenne **Accueil Drogues**) en matière d'assuétudes.
- ❑ **Nadja**, Centre d'accueil, de documentation, de prévention et de traitement des dépendances
- ❑ **Seraing 5**, Service communal, Centre d'accueil, d'information et de consultations spécialisées dans le traitement des problèmes de toxico-dépendance
- ❑ **Le Claj**, Centre liégeois d'aide aux jeunes, Service de prévention en milieu ouvert
- ❑ **Cap Fly**, Centre ambulatoire pluridisciplinaire qui accompagne des personnes toxicodépendantes.
- ❑ **ISO SL – Centre START**, Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège – Service Transdisciplinaire d'Aide à la Réadaptation des Toxicomanes.
- ❑ **Auberge de jeunesse Georges Simenon**
- ❑ **Sida Sol** (partenaire occasionnel)
- ❑ **le Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RELiA)**, réseau agréé et subventionné par la Région wallonne coordonne le réseau liégeois de réduction des risques en milieu festif Risquer Moins Liège.

Le réseau « Risquer Moins » s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé car il tente de donner aux consommateurs les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé en étant attentif aussi à celle des autres. Il opte ainsi pour une responsabilisation des usagers : responsable par rapport à soi-même (limiter les risques pour sa propre santé) et par rapport à autrui (prendre soin des autres et éviter de les mettre en danger).

LES PRINCIPES D'INTERVENTION

- **Les lieux** : la réduction des risques en milieu festif se développe **là où sont les consommateurs** : festivals, cafés, rues, concerts, dancings, ...
- **Les intervenants** sont tous formés spécifiquement à la réduction des risques en milieu festif : les **professionnels**, issus des sphères de la santé, de l'aide à la jeunesse, des assuétudes, forment et encadrent des « jobistes », **pairs des publics cibles** et **partenaires** des actions menées. Ce partenariat permet un meilleur accès au public cible et vise à **responsabiliser les consommateurs** en les rendant **acteurs** d'une démarche de prévention des risques.
- **Les interventions** :

- Un stand qui propose, autour d'un échange (ou non) avec un professionnel ou un jobiste :
- Une information par le biais de brochures claires et objectives sur les produits, leurs modes d'action, leurs effets, leurs dangers, les moyens de prévenir les risques ;
- Des préservatifs et des bouchons d'oreilles ;
- Des boissons non-alcoolisées et des collations ;

Un « espace dialogue ». Une équipe mobile (professionnels / jobistes) renseignant sur le stand et proposant un « accompagnement » aux personnes qui ne se sentent manifestement pas bien. Eventuellement, en collaboration avec Modus Vivendi, une "relax zone" avec assistance médicale pour les personnes dont l'état le nécessite.

- Le réseau veille à **sensibiliser et à associer les acteurs et partenaires du milieu festif** à sa démarche.
- **L'évaluation** : cette démarche particulière de prévention et les questions éthiques qu'elle soulève font l'objet d'une évaluation constante tant auprès des publics cibles, qu'entre partenaires professionnels et non-professionnels, ainsi qu'avec les organisateurs des événements festifs. Par ailleurs, cette évaluation est menée aussi bien au niveau local que communautaire. »

L'objectif de notre réseau en proposant ce projet est d'assurer le renforcement mutuel entre les initiatives de l'AWSR et les actions que nous organisons. En effet, nos actions sont complémentaires et notre réseau accorde déjà de l'importance à la question du retour à domicile, notamment lors des formations destinées au personnel des établissements qui souhaitent obtenir le label « Quality Nights ».

- Il s'agira pour notre réseau de promouvoir le label Backsafe, label de sécurité routière octroyé par l'AWSR auprès des organisateurs d'événements festifs couverts de manière récurrentes ou demandant d'être couverts par nos actions de réduction des risques en milieu festif, des établissements labellisés ou futur labellisé « Quality Nights ou Quality Nights Bar » et d'aider ceux-ci à prendre des initiatives pour favoriser le retour à domicile de leurs clients en toute sécurité.
- Il s'agira également d'intégrer les actions relatives à la sécurité routière, notamment via la promotion du label backsafe, de manière durable au sein de notre réseau de réduction des risques en milieu festif.

2.2. Groupe(s)-cible(s) visé(s) par les actions :

- Les établissements labellisés Quality Nights ou en cours de labellisation Quality Nights dans les arrondissements de Liège et Huy-Waremme ;
- Les cafés qui ont entamé ou qui entameront un processus de labellisation Quality Nights Bar, notamment dans le Carré de Liège ;

- Les organisateurs d'événements festifs couverts par le Réseau Risquer Moins Liège (notamment Les organisateurs de la Fiesta du Rock à Flémalle, de la soirée Super Fly à l'Auberge de jeunesse Georges Simenon, de l'Unifestival à l'ULg...);
- Les fêtards qui fréquentent ces lieux festifs ;
- Le personnel des lieux festifs qui suivent des formations organisées par notre réseau ;
- Les jobistes formés par le réseau Risquer Moins Liège ;
- Tous les cafetiers, organisateurs d'événements festifs situés dans les arrondissements de Liège de Huy ou de Waremme qui seraient intéressés par une labellisation Backsafe.

2.3. Programme descriptif

2.3.1. Description des actions liées à la sécurité routière pour atteindre les objectifs poursuivis (voir point 1) :

- Intégrer un volet « sécurité routière » dans la formation des organisateurs d'événements festifs, des cafetiers et des jobistes ;
- Réfléchir avec ceux-ci à des actions pertinentes à mettre en place dans le but de sensibiliser leurs clients à un retour à domicile sécurisé ;
- Lors des événements festifs couverts par le réseau, dépêcher systématiquement le coordinateur backsafe et au moins un jobiste, qui assureront spécifiquement la concrétisation sur le terrain des actions backsafe envisagées, comme :
 - La visibilité du label backsafe lors de l'événement,
 - La diffusion de matériel mis à disposition par l'AWSR,
 - La visibilité des campagnes grand public et des campagnes spécifiques : Bob, ceinture de sécurité, vitesse, jeunes conducteurs, ...
 - La possibilité de mesurer son alcoolémie et d'effectuer un parcours SimulaRoute,
 - La création de matériels
 - La diffusion d'information sur l'offre de transport en commun disponible
 - La tentative de création d'un partenariat avec les sociétés de taxis pour permettre de partager les coûts du retour pour les événements couverts par le réseau

2.3.2. Moyens à mettre en oeuvre/matériel de sensibilisation nécessaire à la réalisation du projet :

- Les moyens à mettre en œuvre concernent en priorité des frais de personnel. Du temps de travail est en effet nécessaire afin de pouvoir assurer la coordination opérationnelle des intervenants¹, la prise de contact avec les lieux festifs et la concrétisation des actions à mener sur le terrain, à savoir :
 - la sensibilisation des organisateurs d'événements festifs ;

¹ 23 travailleurs des institutions partenaires participent aux actions de notre réseau de réduction des risques.

- la création d'un module de formation spécifique au label backsafe pour les cafetiers et les responsables de lieux festifs ;
- la création d'un module de formation spécifique au label backsafe à destinations des jobistes du réseau Risquer Moins Liège ;

Cela se concrétiserait par l'engagement d'un coordinateur « backsafe » à mi-temps. Il faudra également disposer de moyens pour défrayer les jobistes spécifiquement attachés au projet backsafe lors des interventions.

- Des moyens alloués à la création de matériel de sensibilisation sont également nécessaires pour assurer la visibilité du label :

- Informations présentées sous forme originale (table et banc en cartons, bannière, drapeau...);
- Développement d'une application ou d'un autre support électronique permettant, par lieu festif, d'avoir une vue d'ensemble de l'offre de moyens de transport alternatifs à la voiture.

- Enfin, l'achat d'un éthylotest de qualité qui sera utilisé sur le territoire du RéLiA.

2.3.3. Personnes/partenaires nécessaires à la réalisation du projet :

- Les partenaires de Risquer Moins Liège (**Alfa y compris son Antenne Accueil Drogues, Nadja, Seraing 5, Le Claj, Cap Fly, ISO SL – Centre START, Auberge de jeunesse Georges Simenon, Sida Sol** (partenaire occasionnel), **le Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA)** ;

- Les jobistes du réseau Risquer Moins Liège ;

- Les établissements actuellement labellisés Quality Nights (Orange Givrée, la Cour Saint Jean, le Studio 22, le Cadran, le Centre Culturelle de Chênée) ;

- Les établissements qui vont vraisemblablement entamer les démarches de labellisation Quality Nights Bar ;

- Les organisateurs de l'Unifestival, de la Fiesta du Rock à Flémalle, Soirée Super Fly – Fêtes de la musique ;

- Les organisateurs d'événements festifs qui feront appel au Réseau Risquer Moins durant la période couverte par la subvention ;

- La Ville de Liège avec laquelle nous sommes conventionnés dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond » ;

- Le service prévention de la Police de Liège avec laquelle nous participons à des actions de prévention (notamment lors de notre action « Fin des examens dans le Carré » organisée chaque année en juin.

2.4. Evènements/établissements/activités s'inscrivant dans le projet pour les 18 prochains mois (agenda, programme, ...)

ACTION	DATE
Nouvel an du Carré	Avril 2017
Fin des examens de juin	Juin 2017
Fête de la musique - soirée Super Fly - Auberge de Jeunesse G. Simenon	Juin 2017
14 août en Outremeuse	Août 2017
Fiesta du Rock à Flémalle	Juin 2017
Unifestival	Octobre 2017
Saint Nicolas des étudiants	Décembre 2016/2017
Fin des examens dans le Carré	Décembre 2016/2017

Centre culturel de Chênée	Dès l'obtention du subside
Cour Saint Jean	Dès l'obtention du subside
Orange Givrée	Dès l'obtention du subside
Cadran	Dès l'obtention du subside
Studio 22	Dès l'obtention du subside

Le Moulin de Solière	Dès l'obtention du subside
Les établissements festifs du Carré de Liège qui suivront les formations nécessaires à l'obtention du label Quality Nights Bar durant la période couverte par la subvention	Durant la formation
Les organisateurs d'événements festifs qui feront appel à Risquer Moins Liège durant la période couverte par la subvention	

2.5. Nombre d'actions possibles dans le cadre du label « BackSafe » à partir de l'accord de collaboration ?

Au moins 15 actions (en milieu festifs et auprès des établissements labellisés QN ou QN Bar).

2.6. Couverture géographique de l'asbl pour les actions susmentionnées :

Le territoire du Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes, à savoir les arrondissements de Liège, de Huy et de Waremme. En ce qui concerne les communes couvertes par l'asbl la Teignouse, membre du RéLiA, le Réseau Risquer Moins n'interviendra qu'en appui aux actions de cette asbl et en parfaite concertation avec celle-ci.

ESTIMATION FINANCIÈRE GLOBALE DE LA RÉALISATION DU PROJET

Numéro de compte sur lequel la subvention peut être versée :

Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl
Quai des Ardennes, 24
4020 Liège

N° de compte (Belfius) : BE87 0682 1625 8594

Estimation financière : 41068,91 €

DÉPENSES DÉTAILLÉES pour un an d'activités :

½ ETP Bachelier avec maximum 5 ans d'ancienneté	29172,10
Intervention Jobistes	1000
Frais de déplacement	1500
Ordinateur portable	900
Gsm et abonnement	550
1 éthylotest Alcolab + 5000 pailles	2446,81
Matériel de promotion du Label (banderoles, Tables et bancs en carton, autre matériel de promotion)	2000
Frais généraux (max 15%)	3500
SOLDE À FINANCER :	41068,91

Le projet durera un an et commencera au plus tard le 1^e janvier 2017, si toutefois nous avons reçu pour cette date l'avance de subside. Le gestionnaire du projet sera hébergé au cente Alfa.

ANNEXE 1 – Bref historique de l'ASBL

Que sont les Plates-Formes de Concertation en soins de santé mentale

La Plate-Forme est une asbl agréée en tant qu'association d'institutions et de services psychiatriques, conformément à l'AR du 10 juillet 1990, modifié par l'AR du 8 juillet 2003. Ce cadre légal définit les missions des plates-formes notamment en ce qui concerne l'organisation de la concertation en fonction de groupes cibles répartis par tranches d'âge. La Plate-Forme organise de manière régulière des groupes de travail accessibles à l'ensemble de ses membres au sujet des trois classes d'âge définies par ces Arrêtés Royaux. Il s'agit du groupe de travail *pédopsychiatrique* (0 – 18 ans), du groupe de travail *adultes* (19 – 65 ans) et du groupe de travail *personnes âgées* (+ de 65 ans). Deux groupes de travail plus spécifiques ont également été créés en concertation avec des représentants du SPF Justice et concernent la Défense Sociale et la Mise en Observation.

La Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl

Le territoire d'action de la Plate-Forme couvre la Province de Liège. Elle regroupe sur base volontaire : 4 Services de Psychiatries d'Hôpital Général, 6 Hôpitaux Psychiatriques, 6 Maisons de Soins Psychiatriques, 23 Services de Santé Mentale, 9 Initiatives d'Habitations Protégées, 27 Structures conventionnées Inami et 5 Services de Psychiatries de Liaison. Ainsi que, d'autres secteurs tels les soins à domicile, des structures dépendantes de l'AWIPH, les mutuelles, les associations de patients/usagers/familles, des services spécifiques aux assuétudes, de prévention

Le Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes – Réseau agréé et subventionné par la Région wallonne.

A l'origine, c'est la Ville de Liège qui organisait le Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes. Le décret du 27 novembre 2003 relatif à l'agrément et au subventionnement des réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétudes, prévoyait en effet que lorsqu'une ville comptait plus de 150.000 habitants, elle devait organiser le réseau. Aucune autre possibilité n'était prévue dans ce décret. La Ville de Liège avait, dès lors, constitué, dans un premier temps, un Comité technique. Ensuite, elle a constitué un Comité de pilotage et a construit un plan quinquennal afin de briguer un agrément auprès de la Wallonie pour le réseau RéLiA. C'est finalement début 2010 que la Ville de Liège a obtenu l'agrément pour le réseau RéLiA.

En avril 2009, un décret abrogeant le décret de 2003 est paru au Moniteur. Dans ce nouveau cadre, il était nécessaire d'élaborer un plan d'actions afin de solliciter un agrément à durée indéterminée. Ainsi, en septembre 2010, la Ville de Liège a introduit une demande d'agrément du « Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes (RéLiA) » en qualité de

réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes en vertu du décret du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations, notamment l'article 55, et son arrêté d'application. Toutefois, un changement important était intervenu dans le nouveau décret, à savoir la possibilité, pour une ville de plus de 150.000 habitants de déléguer l'organisation du réseau à une A.S.B.L. chapitre XII ou à une A.S.B.L. Vu que les membres du Comité de pilotage étaient demandeurs d'une délégation de l'organisation du réseau à une A.S.B.L., des pistes ont été explorées. C'est ainsi que, comme l'article 6 du décret du 30 avril 2009 en offre la possibilité, la Ville de Liège a décidé de déléguer l'organisation du réseau de la zone 5 à l'A.S.B.L. Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise (PFPL). C'est pourquoi, les éléments nécessaires à la demande d'agrément dans le cadre du nouveau décret ont été mentionnés à la fois pour ce qui concernait la Ville de Liège, et pour ce qui concernait la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise qui reprenait, de facto, l'ensemble des droits et obligations liés à la coordination du RéLiA. Notons que ce document avait été approuvé par le Conseil communal de Liège dans sa séance du 16 septembre 2010.

Par ailleurs, en séance du 4 octobre 2010, le Conseil communal de la Ville de Liège a approuvé une convention de partenariat entre la Ville de Liège et l'A.S.B.L. Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise. Cette convention porte le titre suivant: « Agrément et subventionnement des réseaux et des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes – Convention de partenariat entre la Ville et l'ASBL Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ayant pour objet l'organisation du Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA) dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations ».

Pour compléter sa demande d'agrément dans le cadre du décret de 2009, restait, pour la PFPL de transmettre un plan d'actions du RéLiA au SPW dans les délais impartis, soit avant le 31 janvier 2011. Notons que ce plan d'actions a été revisité en septembre 2012 afin de prendre en compte la demande des partenaires de la zone 4 (Huy – Waremme) de pouvoir ancrer leur zone d'aide et de soins au sein du RéLiA. Ce rapprochement est envisagé à la lumière du Chapitre II. Section première. Art. 4. §2. du décret de 2009 qui précise que « Par dérogation au paragraphe 1er, alinéa 2, du présent article, les réseaux implantés dans des zones limitrophes sont autorisés à constituer un seul réseau pour autant qu'ils restent dans les limites territoriales des plates-formes de concertation en santé mentale ». En effet, bien qu'une A.S.B.L. avait été créée en zone 4, afin que celle-ci puisse solliciter son agrément en tant que réseau d'aide et de soins en assuétudes, et que des démarches avaient d'ailleurs été

effectuées dans ce sens, dans le cadre du décret de 2003, il est apparu clairement que les représentants de la zone 4 se prononçaient désormais vers un rapprochement radical avec le RéLiA. Lors de la réunion du Comité de pilotage du 22 mars 2012, la décision d'accueillir la zone 4 au sein du RéLiA a été prise à l'unanimité des membres (tant du secteur public que du secteur privé). Une convention de partenariat, a été conclue entre le RéLiA/PFPL et les institutions de la zone 4 désireuses de rejoindre le Comité de pilotage.

Actuellement, le RéLiA couvre la zone 4 (Huy - Waremme) et la zone 5 (Liège). L'agrément a été obtenu pour les deux zones.

Le Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif – Risquer Moins Liège

L'augmentation régulière de la consommation des produits psychotropes est une réalité parmi les jeunes (15-30 ans). Ces jeunes, en général des usagers occasionnels, ne fréquentent pas les centres spécialisés et reçoivent peu d'informations quant aux risques liés à la consommation de drogues, encore moins sur les moyens de réduire ces risques.

En Communauté française, la réduction des risques en milieu festif existe depuis 1994. Depuis 2007, des associations liégeoises se sont mobilisées autour d'un projet de réduction des risques (RDR) liés à l'usage de drogues en milieu festif. Il s'agit des centres suivants :

- L'asbl Nadja, centre d'accueil, de documentation, de prévention et de traitement des dépendances ;
- Le CLAJ, Service d'Aide à la jeunesse Aide éducative et préventive en Milieu Ouvert ;
- Seraing 5, centre d'accueil, d'information et de consultations spécialisé dans le traitement des problèmes de toxico-dépendance ;
- Le service prévention du Centre de Santé Mentale ALFA ;
- L'asbl Accueil-Drogues, service d'information, d'orientation, de réduction des risques et d'échange de seringues) ;
- L'asbl CAP FLY, service d'aide et de soins en assuétudes ;
- Le service Start d'ISoSL ;
- L'Auberge de jeunesse Georges Simenon.

En 2015, l'ASBL Sida Sol est devenue partenaire occasionnel du Réseau Risquer Moins Liège.

Depuis juillet 2012, le Coordinateur du RéLiA coordonne le réseau Risquer Moins Liège. Une convention a été établie à cet effet entre les membres du Réseau Risquer Moins et la PFPL/RELIA.

L'objectif du réseau est de sensibiliser les consommateurs aux risques liés à l'usage de produits psychotropes et les informer sur les moyens de réduire ces risques. En outre, nous cherchons à les informer sur le sida, les hépatites, les infections sexuellement transmissibles. Nous renseignons également sur les institutions locales d'aide, les possibilités de dépistage, etc. Nous proposons un stand d'information et de réduction des risques en milieu festif tenu par des professionnels et par des jeunes formés, défrayés et encadrés par les professionnels.

Le projet s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé car il tente de donner aux consommateurs les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé. Il opte ainsi pour une responsabilisation des usagers : responsable par rapport à soi-même (limiter les risques pour sa propre santé) et à autrui (prendre soin des autres et éviter de les mettre en danger). L'asbl Modus Vivendi, initiateur du projet, fournit la méthodologie, une partie du matériel. Il faut donc aussi s'appuyer sur un pool de jobistes effectifs !

Les rapports d'activités de la PFPL sont disponibles sur demande. Néanmoins, ces rapports sont plus éloignés de notre préoccupation commune.

Sont fournis dans une annexe séparée, les rapports du départements assuétudes de la PFPL :

- Le rapport d'activités 2014 du RéLiA,
- Le rapport d'activités 2015 du RéLiA et son plan d'actions,
- Le rapport d'activités 2014 du Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif,
- Le rapport d'activités 2014 du Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif.

Ce sont ces deux derniers rapports qui le plus en lien avec nos préoccupations communes.

**ANNEXE 2 – Comptes des deux
années précédentes celle de la
demande de subvention + budget
prévisionnel pour l'année en cours**

ANNEXE 3 – Statuts de l'ASBL